

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Commission « développement économique et urbanisme »

Séance du 14 juin 2010
Séance du 20 mai 2010

25 Acquisition du lot 21 de la copropriété du centre polyvalent de santé, propriété de la MICE

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM. MONTES, LEGRAND, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, MM. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, BARBETTE, M. MACHU, Mmes FÉVRIER, MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CARLIER

Mme BASMAISON

Mme M'BAYE-DIAO

M SEGUIN

Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à : M. VILLEMMAIN

Pouvoir à : M. MONTES

Pouvoir à : M. BOUHLAMANE

Pouvoir à : Mme MAUPIN

Pouvoir à : M. TAHI

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS

M. NACHITE

Mme RIFFAULT

M. VARLET

M. CHEURFA

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal

39

- Nombre de conseillers en exercice

39

- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

34

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Paul LEGRAND, maire-adjoint, expose :

La MICE (Mutuelle Inter-entreprises Creil et Environs) nous a fait part de son souhait de céder à la ville le lot n°21, d'une superficie de 36 m², de la copropriété sise 45 rue Voltaire à Creil et cadastrée section AK n°184.

L'acquisition de ce lot représente une opportunité pour la ville dans le cadre du projet de création d'une crèche en rez-de-chaussée de ce bâtiment.

En date du 12 mai 2010, France Domaine a estimé la valeur vénale de ce lot à 34 200 euros avec une marge de négociation de 10%. Après négociation, la MICE a accepté de céder son bien au prix de 37 620 euros, soit au prix fixé par France Domaine majoré de 10%.

Aussi, il vous est proposé d'accepter cette acquisition dans ces conditions et d'autoriser monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

Vous êtes appelés à voter.



maintenant !

■ Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,
Vu l'estimation de France Domaine en date du 12 mai 2010,
Vu l'avis de la commission « développement économique et urbanisme » en date du 20 mai 2010,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 34 Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1 : d'accepter l'acquisition au prix de 37 620 euros du bien propriété de la MICE, lot n°21 de la copropriété sise 45 rue Voltaire à Creil cadastrée section AK n°184,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir par devant l'Office Notarial de Creil, ainsi que tout document nécessaire pour mener à bien cette opération,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **16 JUIN 2010**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 16/06/2010 Signature Le Maire.

Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISE-PICARDIE